



**MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-APOLLINAIRE  
COMTÉ DE LOTBINIÈRE  
PROVINCE DE QUÉBEC**

---

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 JUILLET 2012**

À une séance extraordinaire tenue le 16 juillet 2012, à 19 h, au lieu ordinaire des réunions du Conseil, étaient présents :

Mme Ginette Moreau, mairesse  
M. Léopold Rousseau, conseiller n° 1  
M. Jean-Pierre Lamontagne, conseiller n° 2  
M. Julie Rousseau, conseillère n° 4  
M. André Sévigny, conseiller n° 5  
M. Bernard Ouellet, conseiller n° 6

M. Jonathan Moreau, conseiller n° 3 - absent

La directrice générale atteste que personne n'était présent dans la salle.

---

**ORDRE DU JOUR**

**PRÉLIMINAIRES :**

---

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Constatation de la régularité de la séance et validation de l'avis de convocation

**ÉTUDE :**

---

4. Modalités de paiement pour la vente des lots 3 383 252 et 3 383 253
  5. Engagement auprès du MDDEP
  6. Période de questions
  7. Adoption du procès-verbal de la séance tenante
  8. Clôture de la séance extraordinaire
- 

15474-07-2012  
point no 2

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 16 juillet 2012, à 19 h, soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

---



15475-07-2012  
point no 3

### VALIDATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'avis de convocation a été fait conformément à l'article 153 du Code municipal, L.R.Q.c.C-27.1 et constat unanime est fait par tous les conseillers.

Que les membres du conseil municipal considèrent l'avis de convocation bon et valable et au surplus, y renoncent par la présente.

Adopté à l'unanimité

---

15476-07-2012  
point no 4

### MODALITÉS DE PAIEMENT POUR LA VENTE DES LOTS 3 383 252 ET 3 383 253

ATTENDU QUE la Municipalité a signé une promesse d'achat et de vente avec Construction Marc Drolet inc. et/ou als, le 8 septembre 2011, pour la vente des lots 3 383 252 et 3 383 253 et pour céder à titre gratuit des chemins montrés à l'originaire portant les numéros de lots 3 383 368 et 3 964 871;

ATTENDU QUE le promoteur doit scinder son projet de développement résidentiel en deux phases distinctes compte tenu du nombre élevé d'unités de logements;

ATTENDU QUE dans la phase 1 du projet, le promoteur n'utilisera que 3341,6 m<sup>2</sup> ou 35 968,69 pi<sup>2</sup>, provenant de la propriété de la Municipalité;

ATTENDU QUE la phase 2 débutera aussitôt que le promoteur obtiendra les autorisations municipales et gouvernementales;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter que le promoteur, 9259-8127 Québec inc., société légalement constituée, paye la somme de 3951.11 \$ en acompte lors de la signature de l'acte de vente des lots 3 383 252 et 3 383 253 et de cession des lots 3 383 368 et 3 964 871 devant le notaire M<sup>e</sup> Simon Roy et que le solde, soit la somme de 189 148,42 \$, soit payé en un seul versement lorsque la Municipalité aura donné son accord pour la réalisation de la phase 2 du projet de développement résidentiel.

Que la mairesse Ginette Moreau et la directrice générale Martine Couture soient, par les présentes résolutions, autorisées à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'acte à intervenir devant M<sup>e</sup> Simon Roy, notaire, et à y inclure toutes les clauses et conditions qu'elles considéreront nécessaires ou utiles et dans l'intérêt de la Municipalité, de même qu'à signer tout document jugé nécessaire à donner entier effet à l'acte en question et aux présentes résolutions.

Adopté à l'unanimité

---

15477-07-2012  
point no 5

### ENGAGEMENT AUPRÈS DU MDDEP

ATTENDU QUE la Municipalité a mandaté la firme SNC-Lavalin pour la préparation et le dépôt de demandes d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) pour les développements résidentiels suivants :

- Développement 4 Côté;
- Paysagiste 2000 inc.;
- Développement 4 Côté (phase II) et Gestion VJR inc.;
- Construction Léandre Demers inc.



ATTENDU QUE le requérant de ces demandes est la municipalité de Saint-Apollinaire;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité s'engage à transmettre au MDDEP, lorsque les travaux de chacun des projets ci-haut mentionnés seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec les autorisations accordées.

Adopté à l'unanimité

---

15478-07-2012  
point no 6

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE**

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le procès-verbal du 16 juillet 2012 soit adopté séance tenante.

Adopté à l'unanimité

---

15479-07-2012  
point no 6

### **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6  
ET RÉSOLU à l'unanimité

De clôturer la séance extraordinaire le 16 juillet 2012, à 19 h 07.

Adopté à l'unanimité

---

Ginette Moreau,  
Mairesse

Martine Couture,  
Directrice générale/secrétaire-trésorière

---